

Initiatives parlementaires

réerves, ils ont été obligés de s'accommoder des plus mauvaises terres que le Canada ait pu trouver pour eux.

Ils ont été envoyés dans des réserves sans financement, logement, soins de santé, infrastructure et système d'enseignement suffisants. En conséquence, ce genre de problèmes en a causé d'autres que les autochtones ont dû subir: les maladies de la pauvreté, comme la tuberculose et la dysenterie qui ont tué des milliers de nos citoyens autochtones dans tout le pays.

Ils étaient opprimés dans les réserves. Ils devaient obtenir l'autorisation des agents des Indiens pour quitter la réserve. S'ils enfreignaient ce système d'autorisation, ils étaient souvent affranchis et chassés de leur collectivités. C'est le premier point de contact institutionnel que les autochtones ont eu avec la société non autochtone.

Le deuxième point de contact institutionnel, naturellement, a été l'institution du système d'internat. Nous avons tous entendu récemment des histoires sur ce qui est arrivé aux enfants autochtones dans le système d'internat. Ce système a été conçu par le gouvernement du Canada et le ministère des Affaires indiennes en tant que moyen systématique d'arracher les enfants autochtones à leur famille et à leur collectivité, afin de les soustraire à leur influence culturelle, et de les placer dans des internats dirigés par des missionnaires.

Ces écoles coupaient complètement les enfants de leurs racines. Ceux d'entre nous qui n'ont pas connu un tel système peuvent difficilement comprendre ou même envisager ce qui s'y passait.

C'est seulement maintenant que des citoyens autochtones comme Phil Fontaine, qui sont passés par ces internats, commencent à nous parler de ce premier point de contact institutionnel avec le monde dominant des non-autochtones.

Dans ces établissements, les enfants autochtones étaient terrorisés, brutalisés et sodomisés dans le but de détruire leur culture, de rompre le contact avec leurs parents, leur famille et leur collectivité et de leur faire accepter la culture de la société dominante. C'étaient des établissements de génocide culturel qui parvenaient à leurs objectifs en humiliant et en brutalisant les enfants.

Je ne pense pas qu'un Canadien puisse croire, après avoir vu un tel système à l'oeuvre, qu'il a été conçu par des Canadiens à l'intention d'autres Canadiens. Cela est intéressant parce que j'en viens maintenant aux autres points de contact institutionnels.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. N'y aurait-il pas lieu de signaler au député que ses propos n'ont rien à voir avec la motion?

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'aurais un mot à dire là-dessus. Comme beaucoup d'autochtones vous le diront aujourd'hui, bien des cas de dysfonctionnement sur les plans collectif, social et individuel s'expliquent par la présence de cette institution canadienne dans les collectivités indiennes, où elle intervient «pour leur propre bien» pour reprendre le discours du ministère des Affaires indiennes. Cette intervention a faussé tous les mécanismes dans les collectivités autochtones, si bien que beaucoup d'autochtones se sont retrouvés dans un autre type d'institution, les services correctionnels.

Je crois que mes propos cadrent parfaitement avec notre débat. Dans quelques secondes, je ferai ressortir le lien.

Le réseau des internats a bien souvent eu pour résultat de faire perdre aux autochtones leur langue, leur culture et leurs institutions familiales et collectives. Ce qui donne lieu à de graves problèmes personnels, et fait que des autochtones se retrouvent aux prises avec le système judiciaire.

Par exemple, lorsque les enfants rentraient dans la réserve après des années de séparation, il arrivait souvent qu'ils ne reconnaissent pas leurs parents. Tout ce que représente la relation entre parents et enfants avait disparu. L'inceste n'était plus tabou. Il y a maintenant de nombreux cas de violence familiale et d'agressions sexuelles dans les réserves, et bien des gens font le lien avec le réseau des internats.

L'Église unie du Canada a présenté des excuses aux autochtones canadiens pour le tort causé par le réseau des internats. Il est regrettable que l'Église catholique n'ait pas encore suivi cet exemple. Le gouvernement du Canada, qui a mis le système en place au départ, n'a pas jugé à-propos de présenter des excuses au peuple autochtone pour ce qu'il a fait à ses enfants, à ses collectivités, à ses familles et à sa culture, avec son système d'écoles